

UN LIBRARY

DEC 21 1979



NATIONS UNIES

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



UN/SA COLLECTION
CONSEIL
DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE

A/34/580
S/13575

16 octobre 1979

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Trente-quatrième session

Point 123 de l'ordre du jour

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

CONSEIL DE SÉCURITÉ

Trente-quatrième année

Lettre datée du 16 octobre 1979, adressée au Secrétaire général
par le représentant permanent de la Thaïlande auprès de
l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon Gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur ce qui suit :

Le 14 octobre 1979, à 7 h 15, deux coups de mortier de 82 mm, tirés du territoire kampuchéen, ont touché Ban Klongwah (Tambon de Tapprik), dans la province frontalière de Prachinburi en Thaïlande, environ 500 m de la frontière. L'un des obus a touché un camp où s'entassaient des milliers de civils kampuchéens qui, devant le Kampuchea ravagé par la guerre, étaient arrivés seulement la veille. L'obus a tué cinq personnes, en a blessé onze autres et a provoqué une grande panique parmi les Kampuchéens dont la plupart étaient des enfants, des femmes et des personnes âgées, affaiblis déjà par la faim et la maladie. C'est le dernier en date d'une série d'incidents survenus depuis le début des combats intenses qui se sont déroulés dans l'ouest du Kampuchea en mars de cette année et qui constituent une violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Thaïlande. En fait, plus de 30 obus ont été tirés en territoire thaïlandais, entraînant des pertes de vies humaines et des dommages matériels et créant une grave tension dans la région frontalière.

Jusqu'à présent, le Gouvernement thaïlandais a fait preuve de la plus grande retenue devant ces violations de son territoire. Mais, étant donné les possibilités d'aggravation de la menace à sa sécurité nationale par suite de la situation actuelle - si dangereuse pour la paix et la sécurité de la région du Sud-Est asiatique - la Thaïlande prie instamment toutes les parties au conflit de s'abstenir immédiatement de toute action risquant de faire déborder la zone de combats en territoire thaïlandais. A cet égard, tout en réaffirmant sa position de neutralité et de non-participation au conflit, la Thaïlande se réserve le droit de prendre les mesures qui s'imposeront pour sauvegarder sa sécurité et sa souveraineté nationales, ainsi que son intégrité territoriale, et, si la situation l'exige, d'alerter le Conseil de sécurité ou de lui demander d'agir.

A/34/580
S/13575
Français
Page 2

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme Document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 123 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur

Représentant permanent de la Thaïlande
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Pracha GUNA-KASEM
